Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 16 Aout 1888 No. 43.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne........ 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

DOUBLE SENS.

On a fait plusieurs fois des vers qui ont un double sens lorsqu'on les lit dans l'idée de l'auteur. Nous citerons un exemple : c'est le serment civique à double face de 1792. Si on lit ces vers à pleines lignes, ils ont un sens qui est démenti lorsqu'on les relit à deux colonnes.

A la nouvelle loi..........je veux être fidèle
Je renonce dans l'âme.....au régime ancien.
Comme article de foi......je crois la loi nouvelle,
Je crois celle qu'on blâme..opposée à tout bien.
Dieu vous donne la paix...messieurs les démocrates.
Noblesse désolée..........au diable allez vous en ;
Qu'il confonde à jamais....tous les aristocrates,
Messieurs de l'assemblée..ont seuls le vrais bon sens.

PENSÉES.

—Les systèmes sont des béquilles à l'usage des impotents.

—Le poëte ne doit avoir qu'un modèle, la nature ; qu'un guide, la vérité.

—Si les hommes ne se flattaient pas les uns les autres, il n'y aurait guère de société.

—L'innocence est une goutte d'eau dans le monde, le repentir est l'océan qui l'enveloppe et qui le sauve.

—Commençons par admirer ce que Dieu nous montre et nous n'aurons plus le temps de chercher ce qu'il nous cache.

—Il n'y a pas un acte de dévoûment, pas un acte d'amour, pas un acte honorable ou saint qui n'ait été d'abord un acte de foi.

—Le mal ne coûte rien : pour le commettre, il suffit de se laisser aller. C'est un navire qui n'a besoin ni de voiles, ni de rames, ni d'aucun effort, pas même de la tempête, parce qu'il a en lui-même ses vents, ses flots, sa pente et son ouragan.

REVUE DES NATIONS AU VATICAN.

Le chef de la chrétienté, Léon XIII, ne peut, il est vrai,—comme le faisait naguère tel chef d'Etat—visiter ses peuples, mais ses peuples le visitent ; il ne peut aller porter ses pas sur leurs lointains rivages, mais ses enfants accourent des points les plus reculés du monde pour contempler ses traits paternels. Sa voix ne peut les atteindre, ils viennent faire retentir les voûtes du Vatican de leurs enthousiastes acclamations. C'est dans son palais même que le glorieux Pontife fait sa tournée partorale des peuples chrétiens. Tournée féconde en heureux fruits, assemblées incomparables où le Pasteur suprême passe en revue toutes les nations du Christ.

Ces jours derniers, après les Polonais, les Ruthènes et les Arméniens, représentant trois races et trois rites différents, ont paru les pélérinages français, portugais, italien, espagnol, belge, hollandais, tous animés du plus généreux sentiments de foi et de piété filiale, offrant dans leur variété même la plus belle image de vitalité et de l'unité de l'Église catholique.

Le Saint-Père trouve dans son infatigable sollicitude les paroles les plus gracieuses et les plus adaptées à chaque nation qui vient s'incliner, tour à tour, sous sa main pleine des bénédictions du ciel. Les peuples tombés aux genoux du Pontife se relèvent plus forts pour les combats de la foi, plus décidés à restaurer partout le règne social de JÉSUS-CHRIST.

La Franc-Maçonnerie ne s'y méprend pas. Aussi, dans l'univers entier, ce n'est qu'un cri de haine qui s'échappe de toutes les Loges : "Guerre à la Papauté!" Le masque est jeté bas, c'est à ciel ouvert que la secte déclare son but, son plan, ses victoires passées, ses espérances dans l'avenir.

On s'est demandé si la tactique adoptée par les écrivains catholiques dans leurs combats contre la Maçonnerie est sage et habile ; si leurs attaques ne sont pas exagérées ; si ce n'est pas violer les lois de la justice et de la loyauté que de prêter à des êtres humains des complots aussi noirs, des desseins aussi subversifs que les complots et les desseins attribués aux francs-maçons ; si ce n'est pas se donner des torts auprès des esprits réfléchis, que de se livrer à des batailles où se révèle plutôt la violence de l'homme que la douceur d'un disciple du Christ.

Nous comprenons ces craintes. Oui, nous savons qu'il répugne aux caractères nobles et vertueux d'admettre l'existence d'Associations humaines dont la raison d'être est la guerre à DIEU, à la famille, à la société. Cela paraît plus satanique qu'humain. On voudrait pour l'honneur de l'humanité, que l'homme fût étranger à des projets si néfastes. Mais comment nier l'évidence ? Les faits sont là qui parlent avec une brutale éloquence. Oui, ce complot de détruire toute religion existe, et il existe dans les loges ; oui, le complot d'arracher l'innocence au cœur de la jeunesse est arrêté et exécuté par des Maçons ; oui, il existe le projet de faire sombrer la société dans le débordement des mœurs ; c'est le vœu des FF∗∗∗ et amis. Qu'on ne nous accuse pas de manquer de douceur. Nous ferions appel, pour notre défense, aux accents du doux Sauveur, lançant aux Pharisiens les terribles *væ* de l'Evangile : nous montrerions son bras s'appesantissant avec une vigueur divine sur les épaules flagellées des vendeurs du Temple.

F. CLAUZEL, S, J.

LES FACILITÉS.

Il es plus facile de conseiller que de faire.

Il est plus facile de menacer que de tuer.

Il est plus facile de démolir que bâtir.

Il est plus facile de descendre que monter.

Il est plus facile de prendre que gagner.

Il est plus facile de dire que faire.

Il est plus facile de périr que guérir.

Il est plus facile de lâcher que retenir.

Il est plus facile de parler que taire.

Il est plus facile de penser que d'être.

Il est plus facile de présumer que savoir.

Il plus facile de promettre que de donner.

Il est plus facile de prendre que de rendre.

Il est plus facile de souhaiter qu'enrichir.

Il est plus facile de tomber que se relever.

Il est plus facile de vouloir que voler.

(Gabr. MEUNIER, *Trésor des Sentences*) XVIe siècle.

LES PASSIONS.

Toute la force morale des passions consiste dans la volonté. Si celle-ci est bonne, et si elle sait bien les gouverner, il n'est point de vertu qu'elle ne puisse accomplir, point de but qu'elle ne puisse atteindre, point d'obstacles qu'elle ne puisse surmonter. Mais l'art de dresser les passions est difficile. Il n'est point de coursier plus capricieux dans son allure, plus variable dans son humeur, plus prompt à s'emporter, plus ombrageux et plus facile à s'effrayer. Dès qu'elles ne sentent plus le gouvernement de la volonté, vous les voyez aussitôt frémir d'impatience : et si elles perviennent à briser le frein qui les gêne, personne ne peut prévoir où s'arrêteront leurs écarts et leur course vagabonde.

Pour les diriger à son gré, il faut avoir toujours l'éperon au pied et la bride à la main ; car autant elles sont impétueuses quand elles sont à descendre ces pentes abrutes qui s'inclinent vers les endroits les plus bas de notre nature, et que bordent de chaque côté des abîmes, autant elles sont revêches et opiniâtres quand il faut monter ces montagnes escarpées du devoir, tout hérissées de difficultés, et où elles rencontrent à chaque pas un obstacle qui gêne ou un sacrifice qui coûte. Là il faut tenir le frein d'une main ferme et vigoureuse, de peur qu'elles ne s'emportent, et modérer leur fougue avant qu'elle les entraîne. Ici, au contraire, il faut les piquer de l'éperon, et hâter leur marche lente et paresseuse. Si on les abandonne à elles-même, elles deviendront nécessairement un obstacle, en allant trop vite quand il fraudrait marcher d'un pas plus mesuré, et en allant trop lentement quand il faudrait arriver vite à un but placé bien haut, et derrière d'innombrables sacrifices.

Le premier effet des passions en l'homme inhabile qui ne sait pas les gouverner, c'est la légèreté et l'inconstance. Les nuages qui flottent au ciel sont moins dociles au souffle des vents que la volonté ne l'est au souffle des passion qui l'agitent à leur gré. Les vagues que soulève la tempête sont moins mobiles que les flots qui s'élèvent et s'abaissent dans un cœur boulversé par ces orages, où le ciel et la terre sont comme confondus. L'esprit ne peut plus rien distinguer au milieu des épaisses ténèbres qui l'environnent. Le cœur, fatigué, épuisé par la lutte, n'a plus de force pour agir, et ne sait plus ce qu'il doit fuir ou aimer. La volonté, incertaine et irrésolue, ne tient plus que d'une main faible le gouvernail, et ignore où elle doit diriger les actions et la vie. La foi, ce phare divin que Dieu tient allumé sur les confins de l'éternité, et qu'il a placé à l'endroit le plus élevé de ce monde, afin que tous les hommes puissent l'apercevoir ; la foi ne jette plus qu'une lueur douteuse et vacillante qui ne peut guider l'intelligence dans les voies de la vérité. Il n'y a plus ni ordre dans les pensées, ni constance dans les sentiments, ni suite dans les actions, ni enchaînement dans les déterminations de la volonté. Tout va à l'aventure, tout tout se fait par caprice ou par entraînement. La notion du devoir s'efface peu à peu. On ne connaît de la vertu que les jouissances qu'elle procure, et l'on ignore les sacrifices qu'elle doit coûter ; on va même jusqu'à la confondre avec ce contentement et cette paix intérieure qu'elle donne à celui qui la pratique fidèlement, et on s'y recherche soi-même au lieu d'y chercher Dieu et sa gloire. On se fait avec elle comme une sensualité spirituelle, d'autant plus dangereuse qu'elle est plus difficile à reconnaître, cachée et enveloppée comme elle l'est dans les plus profonds replis de l'amour propre et de la vanité.

Car les passions qui nous ont été données pour nous aider à sortir de nous-même, et pour nous rendre plus faciles le sacrifice et l'abnégation, développent l'égoïsme dès que nous les détournons de leur fin. Ce vice hideux souille nos actions les plus belles et les sentiments les plus généreux en apparence. Le cœur est victime des plus trompeuses illusions, et la vie tourne dans un cercle continuel de déceptions et de mensonges. Nous croyons être vertueux, nous ne sommes que vains ou habiles. Nous croyons aimer les autres, nous nous aimons nous-mêmes. Nous croyons chercher la gloire de Dieu, c'est la nôtre que nous cherchons en tout.

Les passions, quand elles sont soumises à la volonté, rapprochent en quelques sorte de l'âme les sens et les organes du corps. A peine une sainte et haute pensée a-t-elle illuminé l'intelligence, que les sens s'épanouissent sous les rayons de sa lumière. A peine la volonté a-t-

elle pris une détermination, que les organes, dociles et obéissants, s'offrent comme d'eux-même à l'exécuteur. A peine le cœur a-t-il tressailli sous la divine influence de la grâce, que la chair elle-même frémit de désir et d'espérance. C'est ce qui faisait dire à David : *Mon cœur et ma chair ont tressailli vers le Dieu vivant.* Cette enveloppe, corporelle, qui cache aux autres et à nous-mêmes les mystères de notre vie intérieure, semble devenir plus légère. Il y a comme une exaltation spirituelle de la chair et comme une ascension du corps dans l'esprit ; et dans les saints chez qui Dieu veut déployer toutes les merveilles de sa grâce, et qui lui ont soumis toutes leurs passions, l'union de l'âme et du corps devient si intime, qu'il ne se passe rien dans la première à quoi le second ne prenne part. C'est surtout dans la vie de ces hommes admirables qu'on peut voir de quelle immense ressource pour le bien sont des passions dociles et soumises à la grâce.

Que si, au contraire, elles dominent la volonté, les sens s'exaltent outre mesure ; le corps, qui est comme le lieu où elles agissent, acquiert une prédominance funeste sur l'âme. Ce n'est plus la chair qui monte dans l'esprit, c'est l'esprit alourdi qui descend dans la chair, entraîné par son propre poids. Le principe de l'action et l'énergie qui la produit est dans les sens : l'âme est passive, et la volonté subjuguée ne sait plus retenir dans l'ordre les puissances du corps, qui ont été soumises à son autorité suprême. Pourquoi les intelligences sont-elles si peu élevées, les caractères si faibles, les volontés si impuissantes et les corps si énervés aujourd'hui ? Pourquoi voyons-nous tant de petites choses et tant de grandes misères, tant de servilité dans les âmes et tant de corruption dans les cœurs ? C'est que la volonté ne tient plus le sceptre dans l'homme, et que le gouvernement du monde a été remis à l'arbitraire des passions.

CHS. SAINTE-FOI.



Jeudi, 16 Aout 1888.

LA SESSION.

C'est de mardi en huit que doit s'ouvrir la première session de notre législature, convoquée plus tôt qu'à l'ordinaire, afin de régler immédiatement la question des chemins de fer.

La discussion sur quelques-unes des conditions du projet arrêté entre le gouvernement et les capitalistes américains se poursuit dans la presse de Winnipeg ; mais tous les détails, paraît-il, ne sont pas encore connus, en sorte que cette discussion est plus ou moins oiseuse pour moment.

Quant à nous, comme nous le disions la semaine dernière, nous préférons attendre les propositions ministérielles à la chambre, avant d'exprimer notre opinion. Ces propositions, avec les explications qui devront les accompagner, nous mettront plus à même de juger la question d'une manière juste et impartiale.

Une question de cette importance ne doit pas être jugée avec esprit de parti ; c'est l'intérêt public qui doit primer toute autre considération.

Le *Sun*, de Winnipeg, toujours anxieux de donner à ses lecteurs des nouvelles à sensation, annonce l'existence d'un complot, parmi les ministériels pour renverser l'administration Greenway ; mais cette nouvelle est contredite par le premier ministre lui-même, dans une lettre adressée au même journal.

Nouvelles Politiques.

—La législature de Manitoba se réunira le 28 courant pour la dépêche des affaires.

—L'honorable M. Dewdney, le nouveau ministre de l'Intérieur, se présente à Assiniboia, où la nomination des candidats aura lieu le 12 septembre et la votation le 20.

—Les délégués de Terreneuve attendus à Ottawa le 10 septembre, sont sir Robert Thornburn, premier ministre, le procureur-général Winter, sir William Whiteway, M. J. P. Scott, l'honorable E. D. Shea et l'honorable M. Munroe.

—On constate un surplus de $287,610 dans les comptes du gouvernement fédéral pour la partie de l'année fiscale finissant le 31 juillet, soit un mois.

—M. Richard Clark, député de Northumberland-Est à l'assemblée législative d'Ontario, est décédé à Toronto au commencement de la semaine dernière, à l'âge de 52 ans.

Il avait été élu pour la législature locale en février dernier, contre le Dr Willoughby, son adversaire, qui était alors le mandataire de Northumberland-Est.

Avant son élection, il était magistrat de police.

—L'élection fédérale du comté de Colchester devenue nécessaire par la nomination de l'hon. A. W. McLean au poste de lieut.-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse a eu lieu hier. Sir Adams Archibald, conservateur, est élu par une très forte majorité.

VOYAGE A LA COLOMBIE ANGLAISE

Nous donnons aujourd'hui la fin des notes intéressantes qui nous ont été communiquées par le Rév. Père Lory, S.J., supérieur du Collège de Saint-Boniface, sur son voyage à la Colombie Anglaise :

Nous sortons de la cathédrale de New-Westminster avec les fidèles et nous montons la côte qui conduit à l'évêché. L'œil d'un Père Oblat qui était passé par Saint-Boniface, il y a deux ans, nous eût bien vite aperçus, de suite on nous enlève sacs de voyage et porte-manteaux. C'est le bon Père Corneille qui nous faisait jouer ces tours par les scolastiques et les professeurs de son collège de New-Westminster. Arrivés à l'évêché nous trouvâmes les bons Pères Oblats, tels que nous les connaissions à Saint-Boniface et à Winnipeg. Aussi nous nous crûmes rentrés en communauté ; récréation du soir, examen de conscience et prière, tout nous rappelait la règle. Je demandais comme une faveur d'aller dire la sainte messe chez les Sœurs de la Providence à l'hôpital. Il y avait bien là aussi les Sœurs de Sainte-Anne, mais j'avais dit la messe chez elles pendant 10 jours à Victoria, et, de plus, toutes étaient encore à leur maison vicariale, excepté une. A six heures donc j'étais à l'hôpital. Le costume des Sœurs, les allures de la maison, tout me rappelait Montréal et les différentes communautés de cette congrégation, où j'avais si souvent célébré. Cet hôpital n'est point un hôpital civique, l'hôpital de la ville est tout vis-à-vis de l'évêché : c'est un vieux bâtiment, dont l'extérieur ne donne pas une haute idée de l'intérieur. Celui des Sœurs, au contraire, est un beau bâtiment d'environ 90 pieds de longueur, sur 50 en largeur, bien pourvu de toutes les inventions modernes. Sans doute, la ville dépense beaucoup plus d'argent pour son établissement que les pauvres Sœurs ; mais celles-ci paient de leurs personnes, et de leur dévouement. Les salles les plus spacieuses ne contiennent qu'une dizaine de lits au plus. C'est suffisant pour les besoins présents. Les chambres privées y sont nombreuses et très convenablement meublées. Le système de chauffage, la distribution de l'eau, les ascenseurs, la pharmacie, une cuisine parfaitement outillée, prouvent que cette communauté a fait pour le bien-être des malades bien au-delà de ce que ses moyens lui permettaient. Quelque jour peut-être un autre Tuke ira découvrir que cet hôpital est mal tenu,—qu'il lui manque ceci et cela. En attendant, nous félicitons les bonnes Sœurs de l'excellente tenue de leur établissement, et les catholiques du diocèse de New-Westminster de les avoir secondées si généreusement.

Notre temps était limité à la seule matinée du 26 juillet, nous étions déterminés à en faire le meilleur usage possible. Après avoir visité rapidement le collège contigu à l'évêché, et qui compte une quarantaine d'élèves, nous nous hâtons de partir pour le pénitencier sous la conduite du Père Corneille. Il est à un bon mille de l'évêché. Nous y fûmes reçus par le gouverneur lui-même, M. Fitzgibbons, catholique irlandais. M. Moylan, le surintendant général des pénitenciers de la Puissance était alors présent à New-Westminster, nous eûmes l'honneur de lui être présentés. L'établissement n'est encore qu'à son début ; ce qui forme le pénitencier actuel n'est pas le quart de ce qu'il doit être. Puisse-t-il longtemps suffire, pour le bonheur de la province. Tout y est en bon ordre, bien distribué et bien aéré. Le régime des détenus pourrait donner aux déshérités de la fortune l'envie de partager l'ordinaire des condamnés de New-Westminster. Les chapelles catholique et protestante y sont séparées, et la division est faite de manière à conserver l'ordre le plus parfait dans la discipline. Ce qui nous a frappés d'une vraie admiration c'est l'exploitation du terrain environnant. On voit là une direction sûre et éclairée, qui sait tirer parti de tout. Les salles de métiers sont bien montées pour le petit nombre d'ouvriers qu'elles renferment. Mais les jardins, les champs, les étables, les volières montrent que M. Fitzgibbons est un homme pratique dont la place serait plutôt une ferme modèle qu'un pénitencier, s'il n'y avait pas dans ces établissements une vraie mission à remplir pour le bien moral de leurs habitants ; c'est ce que M. Fitzgibbons fait non moins bien, que l'élevage et l'agriculture. Il nous eut fallu rester longtemps pour tout voir, mais nous avions rempli chaque minute des deux heures que nous avions passées dans cette maison d'expiation. Chinois, Sauvages, Européens de toute nationalité, Canadiens-français et Anglais, s'y trouvent réunis, mais ce n'est point une Babel : si on ne savait d'avance quel genre d'établissement on visite, on le prendrait pour un atelier des mieux conduits et où règne le plus bel ordre. Nos compliments et remerciments à M. Fitzgibbons. De l'asile des aliénés nous ne pûmes voir que les contours. Tout y est sur un bon pied, nous dit aussi le Père Corneille. On y travaille beaucoup. Ces établissements sont un embellissement pour New-Westminster. En revenant nous faisons une visite un peu rapide au pensionnat des Sœurs de Sainte-Anne. Il est plus nombreux, dit-on, que celui de Victoria, mais moins grand et moins beau. Il a besoin de s'étendre. Il loge de 40 à 50 pensionnaires, et de 60 à 70 externes. Il est menacé d'avoir une rivale dans l'école de Vancouver, mais cette lutte ne peut que profiter à l'église et à la société.

Avant de quitter New-Westminster, mentionnons que l'opinion y était dès lors très agitée au sujet d'un chemin de fer, qui doit relier cette ville à Seattle. La grande difficulté, c'est le pont du Frazer ; il coûtera cher et il faut le payer. Le Pacifique ne s'en soucie pas ; la ville trouve la somme bien forte. D'un autre côté, si l'on n'ouvre un débouché à New-Westminster sur les Etats-Unis et sur Victoria, c'est se condamner à vivre dans un cul-de-sac. C'est dire à Vancouver : "Nous vous laissons le commerce américain et asiatique." Mais non ; les New-Westminstériens ont du capital et de l'esprit ; ils ne vont pas très vite, dit-on, mais quand ils ont pris leur détermination, ils agissent. Ils ont donc voté le subside pour la construction du pont. Le chemin de fer n'est plus qu'une question de temps, de mois et non d'années. Bien plus, aux dernières nouvelles, une société de capitalistes vient de se former à Victoria pour établir un grand bateau-ferry, qui recevra tout un train et unira Victoria à New-Westminster, raccourcissant de deux heures le trajet de Winnipeg à Victoria. On le voit, les trois villes de Vancouver, New-Westminster et Victoria se disputent la prééminence. Le temps en décidera.

Le diocèse de New-Westminster est gouverné par Mgr d'Herbomez, qui a pour coadjuteur Mgr Durieu. C'est à ces deux insignes prélats qu'il est redevable de toutes les grandes œuvres qui en font la gloire. C'est probablement le diocèse de toute l'Amérique du Nord, qui compte la plus grande proportion de sauvages catholiques ; et, en général, ces sauvages sont bons et pieux. La mission située vis-à-vis de Vancouver offre ceci de remarquable entre toutes les missions sauvages, que les néophytes ont pourvu complètement à toutes les dépenses des missionnaires. Ils ont eux-mêmes bâti leur église et le presbytère ; ils donnent au missionnaire sa nourriture, et une contribution en argent. Ce missionnaire est ordinairement Mgr Durieu lui-même. Aussi, s'est-il affectionné à ce bon peuple, de même qu'il est adoré d'eux. On parle beaucoup, à Vancouver, de la magnifique réception, offerte, l'an passé, par les sauvages, à Mgr Taché et à Mgr Fabre ; comme aussi de leur procession de la fête Dieu et du magnifique feu d'artifice tiré, cette année, à la même occasion. Sans doute, Mgr d'Herbomez se console des souffrances auxquelles il est présentement en proie, en pensant à tout le bien qui s'opère dans son diocèse par son zélé coadjuteur et ses frères missionnaires, les Pères Oblats de Marie Immaculée. Nous eûmes le bonheur de recevoir la bénédiction de Sa Grandeur à notre départ, et l'honneur aussi de voyager jusqu'à la jonction avec Mgr Durieu qui, lui aussi, voulut bien nous bénir

Nous voilà donc définitivement en route pour Saint-Boniface ; nous allons de nouveau revoir ces grands spectacles que les Montagnes Rocheuses présentent aux voyageurs ; spectacles toujours nouveaux et souvent terribles aussi. Nous retrouverons encore beaucoup de compatriotes sur le parcours. Nous verrons Banff pendant 24 heures. Nous saluerons le bon Père Lacombe, l'apôtre du Nord-Ouest, à Calgary. Le Père Drummond devait y rester pour y donner une conférence, et s'arrêter encore à Brandon, pour y donner la retraite aux Sœurs et assister à l'installation de nos Pères nouvellement arrivés dans cette mission. Pour moi, je me trouvai, sans pouvoir cependant me trouver au milieu de mes frères bien aimés pour célébrer la Saint-Ignace, je la célébrai à Brandon, où je dis la messe à midi, à la grande joie des Sœurs qui en avaient été privées ce jour-là par l'absence du Père Macdonald.

Enfin, me voici rentré à Saint-Boniface, attendant nos chers élèves dont le souvenir m'a constamment suivi dans ce voyage et dont le retour nous comblera tous de joie et de bonheur.

CABINET FEDERAL.

A présent que les honorables MM. Dewdney et Haggart ont été nommés ministres en remplacement de l'honorable M. Thomas White, décédé, et de l'honorable M. A. McLelan, nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, le cabinet fédéral se compose comme suit :

Premier ministre et président du conseil, Sir John A. MacDonald ;

Ministre des travaux publics, Sir Hector Langevin ;

Ministre des finances, l'honorable M. George E. Foster ;

Ministre des chemins de fer et des canaux, l'honorable M. John H. Pope ;

Ministre des douanes, l honorable M. Mackenzie Bowell ;

Ministre de la milice, Sir A. P. Caron ;

Directeur des postes, l'honorable M. John Haggart ;

Ministre de l'agriculture, l'honorable M. John Carling ;

Ministre du revenu de l'intérieur l'honorable M. John Costigan,

Secrétaire d'Etat, l'honorable M. J. A. Chapleau ;

Ministre de l'intérieur, l'honorable M. J. S. D. Thompson ;

Ministre de la marine et des pêcheries, l'honorable M. C. Tupper ;

Ministres sans portefeuille, les honorables MM. Frank Smith et J. J. Abbott.

Voici comment les provinces sont représentées dans le cabinet :

Ontario, cinq—Sir John Macdonald, les honorables MM. Bowell, Carling, Haggart et Smith ; Québec, cinq—Sir Hector Langevin, l'honorable M. Pope, Sir A. P. Caron, les honorables MM. Chapleau et Abbott ; Nouvelle-Ecosse, deux—les honorables MM. Thompson et Tupper ; Nouveau-Brunswick, deux—les honorables MM. Costigan et Foster ; Territoires du Nord-Ouest, un —l'honorable M. Dewdney.

VISITES PASTORALES.

Les visites pastorales de Mgr l'Archevêque se succèdent rapidement. Après ses voyages à Saint-Alphonse, Saint-Léon, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste, Emerson, Lorette, Sainte-Anne et Saint-Norbert, Sa Grandeur se mettait en route lundi matin pour Sainte-Agathe où la confirmation fut donnée à 30 enfants.

Revenu à Saint-Boniface mardi, Mgr n'a pas même pris le temps de se reposer de toutes ses longues courses, et, aujourd'hui, il prenait les chars en destination de Qu'Appelle, T. du N.-O.

Nous espérons que ce bien-aimé pasteur nous reviendra mardi prochain en parfaite santé.

Nouvelles Religieuses.

—L'on parle de Mgr O'Farrell, évêque de Trenton, N. J., pour succéder à feu l'archevêque Lynch, au siège épiscopal de Toronto.

D'un autre côté, l'on dit que le Rév. M. O'Connor, de Barrie, Ont., sera le choix du Saint-Siège.

—Louis P. Chiniquy, frère du fameux apostat, est décédé dernièrement à Kankakee, Illinois, à l'âge de 78 ans. Il a eu, avant de mourir, la consolation de recevoir les derniers sacrements de la main de son fils, M. l'abbé Louis Chiniquy, prêtre résidant à Cincinnati.

L'apostat Chiniquy est maintenant le seul survivant. Il a 79 ans accomplis et est actuellement à la Nouvelle-Ecosse.

—L'église et le presbytère de Hull, Qué., détruits dans l'incendie du 5 juin dernier, doivent être reconstruits incontinent.

—M. l'abbé Colin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, partira pour Rome dans quelques semaines afin d'assister à l'inauguration du séminaire canadien.

—Le successeur de Mgr Borgess, sur le siège épiscopal de Détroit, est M. John S. Foley, Recteur de l'église Saint-Martin, à Baltimore.

—Mgr J. Hennessey est nommé évêque du nouveau diocèse de Wichita. Son prédécesseur, Mgr O'Reilly, est mort avant d'avoir été consacré.

—Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a dû partir lundi pour South Bend, Indiana, afin d'assister à la consécration de l'église de N.-D. du Sacré-Cœur et à la célébration des noces d'or du Très Rév. Père Sorin, supérieur général de la communauté des Pères de Sainte-Croix. Le cardinal Gibbons doit présider la fête. C'est la seule communauté d'hommes qui ait son supérieur général aux Etats-Unis.

—Le Rév. Père Lajoie, vicaire général de la communauté des Clercs Saint-Viateur, est parti pour la France. Le Rév. Père a été pendant plusieurs années provincial de la communauté et curé de Joliette. Il est le premier Canadien qui ait été élevé à ce poste important. Avant son départ de Joliette l'autre jour, les citoyens lui ont présenté une adresse d'adieu.

—Le *Tablet* de Londres dit que les religieuses qui ont soigné l'empereur Frédéric dans sa dernière maladie sont les sœurs de Saint-Charles de Borromée, du couvent de Saint-Joseph à Potsdam. L'une des infirmières était la Sœur Hedwige, née princesse de Radzieville. Le *Germania* dit que non seulement la vénérable impératrice Augusta, mais aussi la veuve impératrice Victoria et feu son mari, étaient les chauds administrateurs et patrons des sœurs de la Miséricorde et des soi-appelées "Sœurs Grises."

—On apprend de bonne source que le *pallium*, insigne des archevêques, destiné à Mgr Ireland, de Saint-Paul, est en route de Rome pour Saint-Paul. Le Saint-Père a choisi pour le porter le Rév. Père Guinon du collège Américain à Rome. On pense que ce prélat arrivera à Saint-Paul vers le milieu de septembre. La cérémonie aura lieu immédiatement après son arrivée.

CHEZ LES RR. SS. DE LA CHARITE.

Hier matin, avait lieu à la maison vicariale des RR. SS. de la Charité, une bien touchante cérémonie. Cinq jeunes filles faisaient leur entrée dans cette communauté comme postulantes.

Ce sont Melle Rosalie Genthon, fille de Madame F. Gingras, de cette ville ; Melle Laurin, fille de M. Laurin, de Lorette ; Melle Owens, fille de M. Owens, de Sainte-Anne ; Melle Paquin, sœur du Rév. Père Paquin, S.J., de Brandon, et Melle Roy, fille de M. François Roy, de Sainte-Agathe.

Melles Genthon, Paquin et Roy ont fait leurs études au Pensionnat de Saint-Boniface et Melles Laurin et Owens à celui de Sainte Anne.

Les parents des jeunes postulantes assistaient en grand nombre.

PERSONNEL DU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

ANNÉE SCOLAIRE 1888-89.

R. P. H. Lory, S.J., recteur et professeur de théologie ;

R. P. Etienne Robert, procureur et ministre ;

R. P. L. Drummond, professeur de philosophie ;

R. P. Eugène Schmidt, préfet ;

R. P. Donovan, professeur et missionnaire ;

P. G. Lebel, professeur de sciences et de mathématiques ;

P. Jos. Blain, professeur de rhétorique ;

R. P. Théodore French, professeur de belles-lettres ;

P. Joseph Brault, professeur de versification ;

P. L. Lafortune, professeur de syntaxe ;

P. Anaclet Couture, professeur d'éléments latins.

Les Pères Eug. Tourangeau et A. Girard sont chargés de la surveillance.

Les FF. coadjuteurs sont les FF. A. Fluet, Eug. Lefebvre, Jos. Bashnagel, Jos. Godet, Jos. Fortier et Jos. Mathieu.

Hier, le Frère Joseph Bashnagel a fait publiquement ses derniers vœux de coadjuteur formé dans la chapelle du Collège, après douze années passées en religion. Ce frère est venu du grand duché de Bade en 1876.

M. PASTEUR AU NORD-OUEST.

Comme on le sait, certaines parties du Nord-Ouest sont infestées par les blaireaux. De bonne heure, ce printemps, MM. Hill et Mason, de Sintula, T. du N.-O., écrivirent à M. Pasteur, à Paris, pour obtenir une petite quantité du poison qu'il avait recommandé pour la destruction des lapins en Australie, afin de voir quel en serait le résultat sur les blaireaux. M. Pasteur leur fit la réponse la plus courtoise, en même temps qu'il envoyait le poison demandé. L'expérience a pleinement réussi et MM. Hill et Mason disent qu'ils sont débarrassés des blaireaux. On les a trouvés morts en quantité et quant à ceux qui restent encore, tout leur poil est tombé. Les autorités sont à considérer l'opportunité de purger complètement le pays de cette vermine en ayant de nouveau recours à M. Pasteur.

Choses et Autres.

—Un lunch a été donné vendredi au club de la Garnison, à Québec, en l'honneur de l'honorable M. Royal, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Assistaient à ce dîner les personnes dont les noms suivent :

M. l'abbé Labelle, M. Dubail, consul général de France, l'honorable sénateur Casgrain, l'honorable J. Blanchet, M. P. P., l'honorable E. J. Flynn, M. P. P., MM. Faucher de Saint-Maurice, M. P. P., F. X. Lemieux, M. P. P., T. C. Casgrain, M. P. P., C. Langelier, M. P. P., lieutenant-colonel Forsyth, Dr Valade, Dr Vallée, Dr Morin, Dr Leclerc, N. Levasseur, Dr Couture, P. Vallière, F. X. Berlinguet, Cyr. Duquet, T. Charlebois, I. A. Lesage, L. J. Demers, I. Tarte, W. L. Desbarats.

—On a remarqué depuis quelque temps dans les environs de Québec et de Lévis, une nouvelle espèce d'oiseaux, encore inconnue dans notre pays et qu'on dit avoir immigré depuis le printemps dernier. Ces oiseaux ne sont pas encore en grand nombre, ont un magnifique plumage noir et leur taille est un peu plus petite que celle du merle ; leur bec est gros et court et ils volent avec une grande agilité. Ils sont très voraces et ennemis des autres espèces d'oiseaux, notamment des moineaux, auxquels ils font une guerre acharnée.

—L'usine à sucre de Berthier fera, d'après les apparences, d'excellentes affaires, cet automne. La récolte de betteraves promet d'être abondante. Actuellement, on est à faire pour cette usine un déchargement de 2,500 tonnes de charbon.

—M. C. B. Major, avocat, de Hull, est nommé shérif du comté d'Ottawa, en remplacement de M. Coutlée.

—Un nommé Pilon, sr., hôtellier au Côteau Landing, Qué., a été assassiné mardi soir par A. H. Caza, de Saint-Anicet. Ce dernier s'est esquivé et n'est pas encore arrêté.

—Voici le rapport des recettes du revenu de l'intérieur pour l'année fiscale finissant le 30 juin :

Spiritueux	$3,099,016
Malt	493,029
Liqueur de Malt	6,997
Tabac	1,740,542
Cigares	554,067
Inspection du pétrole	36,569
Manufacture en entrepôt	53,313
Saisies	13,066
Autres recettes	13,962
Revenu total de l'accise	$6,010,561
Canaux	320,300
Glissoires et estacades	67,732
Mesurage du bois et autres recettes	97,744
Revenu total	$6,491,337

—D'après M. Félix Belly, écrivain français, voici ce qu'ont coûté ce qu'il appelle les *sept merveilles du monde moderne ;*

Chemin de fer de Panama	60,000,000
Canal de Suez	500,000,000
Tunnel du Mont Cenis	80,000,000
Tunnel du Saint Gothard	230,000,000
Chemin de fer du Pacifique	600,000,000
Chemin de fer des Indes	150,000,000
Coupure de l'isthme américain	900,000,000
Total	2,520,000,000

NAISSANCES.

En cette ville, aujourd'hui, le 16 courant, la femme de M. le Dr J. H. O. Lambert, un garçon.

A St. Joachim de LaBroquerie, le 22 juillet dernier, Madame Frs. Bisson, Senior, une fille.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 29 juillet dernier, Madame Léon Chénier, un garçon.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, le 5 Août, Madame Jos. Pion, en garçon.

A Lorette, le 29 juillet, Madame Frs. Mondor, un garçon.

A Saint-Vital, le 13 courant, Madame F. Xavier Ritchot, une fille.

En cette ville, le 10 courant, Madame Basile Lloyd, un garçon.

DECES.

A Lorette, le 4 août, à l'âge de deux mois, Marie-Claire-Corinne, enfant le M. Octave Prince,

A Lorette, le 10 août, à l'âge de 2 ans et 5 mois, Godefroi, enfant de M. Romain Lagimodière, père.

A Saint-Joachim de LaBroquerie, a été inhumé le corps de Cléophas-Aurèle-Dieudonné Dubreuil, enfant de Sr. Louis Dubreuil.

A Winnipeg, le 12 courant, à l'âge de 8 mois et 9 jours, Marie-Philomène, enfant de M. Paul Gagnon.

A Stoney-Mountain, le 11 courant, à l'âge de 7 mois, George-Albert, enfant de M. Elie Lusignan.

A Saint-Vital, le 11 courant, Marie-Elisabeth, enfant de M. Patrice Nault.

En cette ville, le 9 courant, à l'âge de 1 mois et 15 jours, Marie-Dolorosa, enfant de M. Edouard Desroches.

En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 7 mois, Joseph, enfant de M. Lazare Ferland.

LEACOCK—A Gênes, Italie, le 28 juillet dernier, Thomas Murdock Leacock, de Westbrook, Ile de Wight, J.P., D.L., à l'âge de 80 ans, père de M. E. P. Leacock, de cette ville. Nos condoléances.

PERSONNEL..

M. John Lowe, qui a remplacé le Dr. Taché, comme député ministre de l'agriculture à Ottawa, était à Saint-Boniface, hier. Il a fait visite à S. G. Mgr l'Archevêque.

L'hon. M. Royal, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, sera de retour à la fin du mois.

M George d'Eschambault, de la Cie de la Baie d'Hudson au Lac Pélinan, est parti samedi pour retourner chez lui. Sa sœur, Madame L. J. A. Lévêque, est allée le reconduire jusqu'à Grands Rapides.

MM. les abbées Giroux et Dugas sont revenus de leur voyage à Régina.

M. Pierre Parenteau, marchand, de Saint-Jean-Baptiste, est en cette ville.

M. l'abbé Montreuil, vicaire à Régina, T. du N.-O., est malade à l'archevêché depuis vendredi dernier. Ce matin M. Montreuil est beaucoup mieux, et l'on espère qu'il pourra laisser sa chambre dans une couple de jours.

Le Rév. Père Boucher S.V., et M. l'abbée Lavallée, tous deux du Collège de Joliette, étaient à Saint-Boniface samedi, dimanche et lundi venant d'un long voyage en Californie, Orégon et Colombie Anglaise où ils ont assisté au sacre de Mgr Lemmens. Ils sont partis mardi pour la province de Québec suivant la route de St. Paul, Milwaukee et Chicago.

M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, était au palais archiépiscopal mardi dernier.

M. W. Lagimodière, député de LaVérandrye, étaient à Saint-Boniface au commencement de la semaine.

M. et Mme. P. H. Prince, de Lorette, sont en visite chez leurs gendre M. Joseph Coutu, de cette ville.

Son Honneur le maire Marion est allé visiter ses fermes à l'Ile-de-Chènes.

L'hon. Trésorier-Provincial est allé à Ontario.

M. Alfred Chabot, depuis plusieurs années résident de Saint-Boniface et actuellement employé au bureau de poste de Winnipeg, partira ces jours-ci pour Ottawa où il a une meilleure position au département de l'intérieur.

M. et Mme Chabot ont pour les accompagner les meilleurs souhaits des nombreux amis qu'ils comptent parmi nous.

Nouvelles d'Europe.

—Une éruption volcanique a causé des dommages immenses sur les îles Lipari, dit une dépêche de Rome.

—La Silésie est dévastée par de terribles inondations. Les récoltes sont détruites.

Les inondations causent aussi de de grands ravages en Suisse.

—On mande de Paris que le général Eudes, ex-communiste, est mort subitement en adressant la parole à une réunion de grévistes.

—Le bruit court dans les cercles du Vatican que pour compenser l'affront infligé au Saint-Siège par la visite de l'empereur Guillaume au Quirinal, le prince de Bismark a l'intention d'offrir au Pape la présidence d'un congrès de toutes les puissances européennes, à l'exception de la France, pour rechercher les meilleurs moyens de réprimer les progrès du socialisme et et de l'anarchisme, progrès qui menacent l'Europe entière, et pour trouver quelque solution à la crise industrielle.

—Voici ce que dit une dépêche de Londres touchant le général Boulanger :

C'est la mode, en France, pour le parti au pouvoir, d'attribuer toutes les calamités publiques, quelles qu'elles soient à la funeste influence du général Boulanger. La dernière iniquité dont on l'accuse est ridicule. On ne reproche rien moins au général, et c'est là une accusation répandue partout, par les ennemis de l'ex-député du Nord, que de se tenir à l'arrière-plan de la grève actuelle, poussant les grévistes à la violence, afin de pouvoir profiter politiquement de l'agitation, tant qu'elle durera, et de saisir l'occasion d'apparaître soudain en pacificateur, au premier plan cette fois, pour calmer les ouvriers exaspérés et les ramener à leurs occupations pacifiques. Un malhonnête homme seul peut imaginer une pareille théorie.

Le général Boulanger a pu commettre des erreurs, depuis qu'il a quitté le métier des armes, mais il n'est ni fou ni traître, comme ses ennemis l'apprendront bientôt à leurs dépens, et si les circonstances le veulent, on le verra encore, au plus fort de la bataille, combattant bravement pour le salut de la France, tandis que ses ennemis, qui n'ont du courage que pour la calomnie, se tiendront prudemment à l'arrière-garde, ou trouveront un refuge assuré en pays étranger.

—Des dépêches de Bâle annoncent que l'Allemagne est exaspérée de ne pouvoir ni par la douceur ni par la rigueur s'attacher la population d'Alsace-Lorraine et qu'elle dirige maintenant ses coups contre la classe riche qui est, dit-on, la cause de tout le mal. C'est elle qui a paralysé, par son action concentrée et en envoyant ses enfants dans les écoles de France, les efforts du gouvernement de Berlin pour germaniser l'Alsace-Lorraine, et c'est pour cela que le gouvernement refuse de permettre à ses enfants de rentrer dans leurs foyers pour y passer les vacances.

On s'occupe à Berlin de l'adoption de mesures plus rigoureuses et l'on songe à enlever aux parents et aux enfants leur nationalité de sujets allemands, afin de pouvoir les expulser d'Alsace-Lorraine comme étrangers.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la dix-septième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la treizième séance régulière tenue lundi, le treizième jour d'août, A.D. 1888.

Présents : son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, Dubuc, Gauvin, Levreault, Pelletier et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants :

Une lettre de M. Jacques Bureau, procureur de M. J. B Joyal ; une de M. James Turner et une autre du secrétaire-provincial ; le compte de Marcoux & Cinq-Mars, $118.27 ; Turner & Despars, $1.25 ; la Compagnie Canadienne de Publication, $46.00 ; le commissaire municipal, $420.61 ; F. H. Walker, $26.24 ; Zoël Marion, $3.97 ; rôle de paye, mois de juillet, $35.44 ; rôle de paye pour le mois d'août, jusqu'à cette date, $28.43 ; Edouard Guilbault, $1.05 ; le rapport du chef de police pour le mois de juillet, accusant une recette de $7.00 et une dépense de $10.80.

M. le conseiller Pelletier présente le 13ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

" 13ème rapport du comité des finances, M. le conseiller Pelletier, président, et MM. les conseillers Bédard et Gauvin.

" Votre comité accuse réception du compte du commissaire municipal au montant de $420.61, et recommande le paiement du compte de la Compagnie Canadienne de Publication, $46.00."

M. le conseiller Dubuc présente le 11ème rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

" 11ème rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Dubuc, président *pro tem.*, M. le conseiller Levreault et son honneur le maire.

" Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : F. H. Walker, $26.23 ; Turner & Despars, $1.25 ; Marcoux & Cinq Mars, $118.27 ; Zoël Marion, $3.97 ; rôle de paye pour le mois de juillet, $35.44, et rôle de paye pour le mois d'août, jusqu'à cette date, $28.43."

M. le conseiller Gauvin présente le 12ème rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

" 12ème rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Gauvin, président. et MM. les conseillers Dubuc, Turenne et Levreault.

" Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : Edouard Guilbault, $1.05, et accuse réception du rapport du chef de police, montrant une recette de $7.00, et une dépense de $10.80.

Ces différents rapports sont adoptés.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Levreault : Vu que les plaintes portées contre le chef de police sont nulles et que le contraire a été prouvé par des personnes compétentes, que le chef de police rentre en fonction le 1er septembre 1888, et que son salaire lui soit payé pour le mois d'août

La motion est mise aux voix :

Pour la motion, MM. les conseillers Gauvin et Levreault—2.

Contre la motion, MM. les conseillers Pelletier, Dubuc, Bédard et Turenne—4.

La majorité des voix étant contre la motion, elle est déclarée renvoyée.

Proposé par le conseiller Dubuc, appuyé par le conseiller Bédard, que la séance se lève.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Depuis hier, le 15, la chasse au canard est permise.

—Les récoltes sont commencées en plusieurs endroits de la province.

—Les pluies sont fréquentes depuis quelques jours.

—Extrait de la dernière *Gazette Officielle* :

Nomination de juges de Paix :—Emile B. Michaels, de Winnipeg ; Robert Richards, de Elton ; John Rawson Lumly, de Millford.

La nomination de William Merritt ingersoll, de Shoal Lake, comme juge de paix, a été cancellée.

—Il y a eu une assemblée des membres de la Société de Colonisation lundi soir.

—Les réparations que M. Hormisdas Béliveau a fait faire à sa maison, en font une des plus belles résidences de cette ville.

Chronique de la Province.

Lorette,

13 août—Les commissaires d'école de l'arrondissement centre, sont à faire construire une magnifique maison d'école, de 32 x 16. C'est M. Aug. Gauthier qui en a le contrat. Les travaux avancent rapidement.

—Notre député, au parlement local pour le comté de La Vérandrye, M. W. Lagimodière, a été gravement indisposé ces jours derniers. Il commence à prendre du mieux.

Saint-Jean-Baptiste,

—15 août.—On a commencé la récolte du blé dans plusieurs endroits et la récolte promet beaucoup.

—L'on attend avec anxiété l'ouverture du trafic sur le chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge.

—L'élévateur que l'on construit ici va augmenter considérablement le commerce dans notre village.

—Plusieurs nouveaux colons sont arrivés récemment dans le but d'acheter des terres dans notre paroisse ; quelques-uns sont déjà fixés.

Saint-Pierre,

15 août,—Les commandes ne manqueront pas à notre beurrerie et il sera malheureusement impossible de les satisfaire toutes. Nous avons trouvé un excellent marché à la Colombie Anglaise. Cette industrie va donner une dizaine de mille piastres à notre paroisse cette année.

—Notre colonie française augmente presque chaque semaine. La Belgique nous fournit son contingent à présent.

—Notre municipalité s'intéresse à la colonisation, et dans ce but, a voté une centaine de piastres pour aider à M. l'abbé Beaudry, dans sa propagande dans la province de Qrébec.

—Toute la partie sud de notre paroisse, connue sous le nom de Saint-Malo, sera avant longtemps assez peuplée pour être érigée en paroisse séparée. L'on pourrait dans l'intervalle établir là un bureau de poste, pour la plus grande facilité de ceux qui y sont fixés.

—Nous commençons lundi la récolte du blé, récolte qui promet d'être la plus abondonte qui se soit vue. Nous allons étonner tous les étrangers lorsque nous leur donnerons nos statistiques sur le rendement de nos terres fertiles.

Echos du Nord-Ouest.

Edmonton.

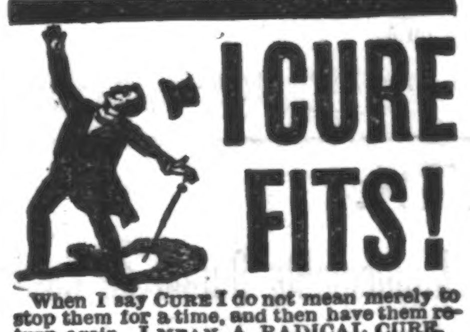
4 août.—M. J. B. Quesuel a laissé Saint-Albert pour Victoria, C. B.

—Le Rév. Père Gendreau, O M.I., est arrivé ici lundi dernier. Il vient pour inspecter les réserves sauvages situées le long de la Saskatchewan, pour ensuite faire rapport au gouvernement fédéral.

—La rumeur ici est que la législature des Territoires du Nord-Ouest ne se réunira pas avant la fin de septembre pour la dépêche des affaires.

—Thomas St Jean vivant solitaire depuis le printemps dernier, au Lac Seul, a été arrêté par la police. On le dit atteint d'aliénation mentale.

—Les citoyens de cette ville et ceux d'Edmonton viennent de passer des résolutions approuvant et félicitant le gouvernement d'Ottawa pour avoir nommé l'honorable M. Dewdney ministre de l'intérieur.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations	Allant à l'Est — Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20 A	} Moosejaw { D	22 55
3 30 D	A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 32	Glacier House B. C.	13 20
17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.		Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est	
G10 00	F10 10	D† Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	†Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	†Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepté le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AGRICULTURE.

LA BONNE CULTURE.

Un cultivateur possesseur de trois cent arpents de terre, avait deux filles à marier. Il donna à l'aînée pour dot, lors de son mariage, cent arpents de terre.

Ne possèdant plus que deux cents arpents de terre, il s'applique à les cultiver mieux et il retire de l'étendue de la ferme qui lui reste autant qu'avant. Tellement que lorsqu'il maria sa fille cadette, on eut aucune difficulté à le persuader à donner en dot à cette dernière cent arpernts qui lui restaient. Notre cultivateur ne possédant plus que le tiers de sa ferme, se livre avec une nouvelle ardeur à l'étude de l'agriculture ; il abandonne complètement sa routine, achète des instruments aratoires perfectionnés et cultive parfaitement les cent arpents de terre qui lui restent. Ses efforts sont couronnés de succès et il récolte plus du tiers de sa ferme qu'il n'avait jamais récolté de sa ferme entière.

Il en est arrivé à la conclusion que ce n'est pas l'étendue de terre que possède un cultivateur qui l'enrichit, mais bien la manière de cultiver ce terrain ; qu'un arpent de terre, en bonne culture, rapportera plus que dix en mauvais état de culture. C'est aussi notre opinion.

—*G. des Campagnes.*

UNE CONVERSATION INTÉRESSANTE.

—Dis donc, Jacques, tes vaches donnent-elles beaucoup de lait ?

Oh ! non, la sécheresse est si grande que les pauvres bêtes ne trouvent presque rien à manger, et puis, je n'ai pas le moyen de les soigner, elles diminuent beaucoup ; mes dix vaches ne me donnent guère plus que dix pots de lait par jour.

—C'est comme chez moi ; je vais me défaire de mes vaches ; ça ne paye plus.

Telle est la convereation que tenaient l'autre jour sur le marché, deux braves cultivateurs qui étaient venus à la ville vendre du beurre qu'on aurait pris pour de la graisse ou pour toute autre chose, et dont ils ne purent obtenir que dix centins la livre. Comme leur entretien avait piqué ma curiosité, je m'approchai de ces braves gens, je liai conversation avec eux et je pus apprendre de qui suit :

Ni l'un, ni l'autre de ces cultivateurs ne portait son lait à la beurrerie. Il étaient ennemie des innovations et préféraient venir vendre leur beurre à dix centins la livre que d'en obtenir dix-huit 10 0/0 de plus qu'à la maison.

Il n'était pas venu à ces cultivateurs l'idée de soigner leurs vaches durant les grandes chaleurs de l'été avec du fourrage vert ; ils laissaient crever leurs bêtes dans des pâturages brûlés par le soleil.

L'un avait dix vaches, mais sur ces dix, sept étaient de qualité inférieure ; il avait élevé ces dernières lui-même. Dans le but d'économie, sans doute, il les avait élevées presque à l'eau claire et avait par là même détruit, dès le début, les qualités laitières que pouvaient posséder ces animaux qui avaient dépensé, dans leur bas-âge, toutes leurs forces vitales pour survivre à une si longue diète. Cependant, ce brave homme avait ces vaches depuis des années, il les hivernait tant bien que mal, sans seulement se douter que deux bonnes vaches lui auraient donné autant de profit que les sept mauvaises qu'il avait, et lui auraient coûté trois fois moins cher.

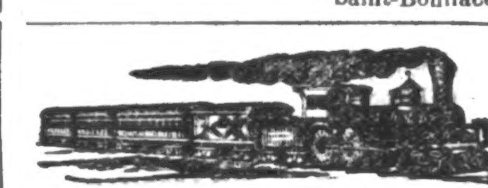
L'autre cultivateur était à peu près dans le même cas, excepté qu'il avait moins de vaches. Tous les deux avaient élevé sans discernement ; ils n'avaient pas choisi les sujets, ils n'avaient pas remarqué de quelles vaches sortaient les veaux qu'ils élevaient ; ces veaux provenaient peut-être d'une vache de qualité inférieure, d'une mauvais reproducteur, du premier avorton venu ; n'empêche, c'étaient des veaux, c'était tout ce qu'il leur fallait. Il n'était donc pas étonnant de les voir possesseurs de misérables troupeaux de vaches laitières et de les entendre se plaindre que ces dernières ne payaient point.

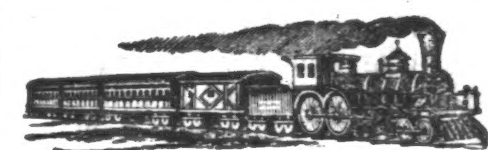
Je tâchai de leur faire comprendre en quoi ils péchaient en se livrant à l'élevage des vaches laitières et je leur donnai à ce propos les règles importantes qui suivent : 1o. N'élever que les sujets qui proviennent des meilleures vaches laitières du troupeau ; 2o. Choisir toujours de bons reproducteurs, laisser de côté les avortons ; 3o. Activer la croissance des jeunes élèves le plus posible sans toutefois les engraisser ; 4o. Ne pas craindre de bien soigner, de bien traiter les vaches laitières ; plus une vache est soignée plus elle donne de profits.

M'ont-ils compris ? je l'espère, mais je ne l'assure pas, tant la routine est enracinée dans l'esprit de certaines gens.

UN INSECTE NUISIBLE.

Pour détruire les *mouches jaunes* qui s'attaquent aux melons, aux concombres, aux citrouilles, on conseille fortement l'emploi du plâtre. Il suffit de répandre une couche de plâtre en poudre sur les feuilles et autour des plants. Si la pluie enlève le plâtre, il faudra recommencer le traitement qui a un très bon effet sur la plante elle-même, en lui donnant une nouvelle vigueur. *La Presse.*





AVIS.

Vente de Terrains pour Taxes, Municipalite Rurale de Cartier.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de Cartier, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et portant la date du huitième jour d'Août A.D. 1888, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits, les arrérages de taxes dûs sur iceux et les frais ;

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, je procèderai, Mardi, le 18ème jour de Septembre A.D. 1888, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, au bureau de MM. Richard & Lecomte, dans la cité de Winnipeg, à la vente à l'enchère des dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

No.	Parish Lot or part of lot.	No. of deed or Instrument	No. of Acres.	Arrears of Taxes.	Costs.	Total.	Patented or Unpatented.	Where lying
1	541		221	$40 60	$2 00	$42 60	Patented	Ste. Agathe.
2	Pt 595 or excepted	5595, 6105	2½	12 45	2 00	14 45	do	do
3	625		113	20 20	2 00	22 20	do	do
4	29		56¼	11 03	2 00	13 03	do	St. Norbert.
5	30		42½	9 28	2 00	11 28	do	do
6	Pt 76	6795	16	14 62	2 00	16 62	do	do
7	603		165½	108 83	2 00	110 83	Unpatented	Ste. Agathe.
8	36		136	28 86	2 00	30 86	Patented	St. Norbert.
9	65		106¼	60 69	2 00	62 69	do	do
10	113		8¼	21 63	2 00	23 63	Unpatented	do
11	637		152	59 56	2 00	61 56	Patented	Ste. Agathe.
12	Inner 2 miles of 33		116¼	9 94	2 00	11 94	do	St. Vital.
13	577		192¾	67 80	2 00	69 80	do	Ste. Agathe.
14	605		170½	61 89	2 00	63 89	do	do
15	22		117	52 04	2 00	54 04	do	St. Norbert.
16	23		93½	41 94	2 00	43 94	do	do
17	24		98	78 52	2 00	80 52	do	do
18	62		202	148 89	2 00	150 89	do	do
19	619		154½	87 55	2 00	89 55	Unpatented	Ste. Agathe.
20	621		158½	73 92	2 00	75 92	do	do
21	623		163½	76 31	2 00	78 31	do	do
22	543		199	36 57	2 00	38 57	Patented	do
23	Pt 117	6972	38¼	6 91	2 00	8 91	do	St. Norbert.
24	10		224	135 36	2 00	137 36	do	do
25	617		153	90 83	2 00	92 83	Unpatented	Ste. Agathe.
26	Pt 569	5595	½	33 88	2 00	35 88	Patented	do
27	37		160	31 95	2 00	33 95	do	St. Norbert.
28	54		240	152 32	2 00	154 32	Unpatented	do
29	Pt 15	6129	5	41 07	2 00	43 07	Patented	St. Vital.
30	Outer 2 miles 33		112½	46 07	2 00	48 07	do	do
31	109		20¾	5 45	2 00	7 45	do	St. Norbert.
32	110		9	15 81	2 00	17 81	Unpatented	do
33	111		8½	7 19	2 00	9 19	Patented	do
34	31		132½	23 70	2 00	25 70	do	St. Vital.
35	Pt 36 all S of N 4 chs		72	41 21	2 00	43 21	do	do
36	34		98	29 83	2 00	31 83	do	do
37	Pt 36 N 4 chs	4997	15	27 65	2 00	29 65	do	do
38	67		221½	28 63	2 00	30 63	do	St. Norbert.
39	69		331½	43 99	2 00	45 99	do	do
40	7		159½	30 70	2 00	32 70	do	do
41	28		181	35 97	2 00	37 97	do	do
42	31		100	19 64	2 60	21 64	do	do
43	112		8½	24 67	2 00	26 67		do
44	27		125	20 40	2 00	22 40	Patented	do
45	Pt 101	6393	21	19 03	2 00	21 03	do	do
46	114		8	24 34	2 00	26 34		do
47	593		148½	23 58	2 00	25 58	Patented	Ste. Agathe.
48	26		140	66 60	2 00	68 60	do	St. Norbert.
49	51		106½	22 54	2 00	24 54	do	do

Daté à Saint-Norbert, ce 8ème jour d'Août A.D. 1888.

JOSEPH LEMAY,
Trésorier, Municipalité Rurale de Cartier.







STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division, de la division dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistre.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule "A" annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.